



## Déclaration de la FSU au CDEN du 14 février 2019

Madame la Préfète, Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le CDEN de ce jour a pour unique objet de porter une appréciation sur un document finalisé qui a vocation à devenir le règlement des transports scolaires de toute la Région Nouvelle Aquitaine !

En effet, promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a transféré aux Régions la compétence en matière de transport - transports **interurbains et scolaires** – exercée jusqu'alors par les Départements. Ainsi, l'ensemble des transports scolaires, pour les élèves des écoles, collèges et lycées, est désormais géré dans sa globalité par les Régions. Seul le transport des élèves en situation de handicap reste une compétence des départements. Ce transfert de compétence a pris effet au 1er septembre 2017. La Région Nouvelle-Aquitaine a fait le choix pour l'année scolaire 2017-2018 de conserver les services de transports existant dans les départements. Ainsi, pour l'organisation des transports, les organisateurs secondaires (communes, communautés de communes...), ainsi que les usagers, n'ont pas changé d'interlocuteurs et les règlements intérieurs des transports n'ont pas été modifiés. Le transfert de compétence n'a donc pour l'heure pas produit de profondes mutations dans l'organisation et le fonctionnement des transports scolaires.

Pourtant, afin de garantir l'égalité d'accès à ce Service Public du Transport Scolaire, le service doit être harmonisé sur le territoire de la Région. Cette obligation légale s'impose à la Région qui avait cependant le temps de mener une large concertation avec les personnels et les usagers du Service Public d'Éducation. Ce n'est pas le choix qui a été fait. Interrogé à plusieurs reprises dans le cadre des CAEN et CDEN, l'exécutif régional et ses représentants n'ont jamais été en capacité de donner des perspectives dans ce domaine.

***Pour la FSU, l'harmonisation doit se faire par le haut et permettre à tous les usagers d'accéder à ce service gratuitement.***

Or ce n'est manifestement pas le choix qui a été fait. La FSU proposera donc des amendements à ce texte et souhaite que ceux-ci puissent être discutés et retenus s'ils reçoivent un avis favorable. La FSU espère que chacun des représentants autour de la table aura à cœur de défendre les intérêts des usagers. La FSU espère que la Région a l'intention de faire évoluer ce document en fonction des retours que lui feront les CDEN. Ce CDEN ne peut être une simple chambre d'enregistrement d'un document qui, pour les usagers creusois, propose des évolutions importantes et un net recul du service rendu aux usagers. Ce règlement, s'il était adopté en l'état, pourrait exclure bon nombre d'élèves du Service Public de transport scolaire –les plus éloignés des centres- et avoir des conséquences dramatiques pour la présence même du Service Public d'Education dans un certain nombre de communes, notamment les plus petites structures.

En cela, s'il restait en l'état, ce règlement serait dans la droite ligne des politiques publiques menées dans la période qui s'attaquent prioritairement aux usagers les plus fragiles et à la ruralité :

- **Attaque contre les usagers les plus fragiles et la ruralité**, dans le cadre de la carte scolaire 1<sup>er</sup> degré par l'Inspecteur d'Académie : en effet, les mesures annoncées par l'IA mardi 12 février ont très largement ciblé les écoles de petites tailles : une école fermée, 4 fermetures de classes qui créent des écoles à une classe, toutes les fermetures de classes concernent des écoles de 1 à 4 classes ! Le projet présenté constitue une attaque contre l'école rurale, de même que contre les élèves qui ont le plus besoin. Nous regrettons que l'Inspecteur d'Académie, comme la Région, ne s'inscrive pas dans le cadre prévu par la Charte des Services Publics qui fixe des principes (égalité, qualité, proximité, accessibilité) et propose une méthode. La FSU 23 remarque aussi que les personnels comme les usagers n'ont pas non plus été associés aux projets. Respecter la charte des Services Publics en milieu rural aurait aussi le mérite d'ouvrir les débats sur l'offre de service public scolaire et de transport scolaire,
- **Attaque contre les usagers les plus fragiles et la ruralité**, dans la gestion de la classe relais, dédiée aux élèves décrocheurs, restée désespérément sans aucun personnel toute une année durant !!!
- **Attaque contre les usagers les plus fragiles et la ruralité**, dans la gestion de la zone d'éducation prioritaire : le poste de coordonnateur REP n'est pas ou très partiellement pourvu. Le poste d'itinérant affecté au réseau d'éducation prioritaire au prétexte de ne pas créer les classes de CP-CE1 à 12 élèves maximum dans les écoles rurales, assure en réalité le remplacement pour les formations REP. L'ensemble de la communauté éducative du collège fortement mobilisée l'année dernière constate que l'établissement est une nouvelle fois laissé pour compte, sans gestionnaire ni principal adjoint depuis des mois,
- **Attaque contre les usagers les plus fragiles et la ruralité**, dans le cadre des rumeurs d'évolution de gouvernance des collèges portée par l'Inspecteur d'Académie à travers des fusions de directions d'établissements,
- **Attaque contre les usagers les plus fragiles et la ruralité**, dans le cadre des réductions de DGH annoncées pour les SEGPA de l'Académie qui font peser sur les élèves les plus fragiles les choix budgétaires opérés,
- **Attaque contre les usagers les plus fragiles et la ruralité**, dans le cadre du projet de loi sur la confiance qui propose « La création d'établissements publics des savoirs fondamentaux » qui concentrerait l'offre scolaire de la maternelle au collège en un même lieu et sur une seule et même structure...

Alors que dans le pays émergent chaque jour un peu plus des revendications en terme de justice fiscale et sociale, de meilleure répartition des richesses, et d'égal accès aux Services Publics, ainsi que celle d'une démocratie plus active - revendications portées et relayées par la FSU et ses syndicats de longue date - , les réponses apportées par le gouvernement sont largement insuffisantes, voire contestables.

Le grand débat, imaginé par le Président pour sortir de la crise, est un leurre dont les conclusions sont en partie rédigées, le gouvernement ayant annoncé qu'il ne reviendrait pas sur les fondamentaux de sa politique. Pourtant les préoccupations de la population sont connues, il faut y répondre en réorientant les politiques publiques vers davantage de justice fiscale, sociale et territoriale. Ce CDEN, dans le cadre de la politique de transports scolaires a l'occasion d'apporter une réponse à cette exaspération populaire. Le CDEN du 11 mars sera une seconde étape à ne pas manquer.

Sur ces deux étapes, chacun à notre échelle, nous avons aujourd'hui une responsabilité lourde dans notre volonté/capacité à représenter qui les citoyens d'un territoire, qui les usagers, qui les personnels. La FSU rendra compte des travaux du CDEN de ce jour et de celui du 11 mars et aspire à ce que nous œuvrions collectivement à améliorer le quotidien des creusois par le développement des biens communs que sont les Services Publics.

A Guéret, le 14 février 2019